

# Les produits antilimaces évoluent

**Respect de l'environnement oblige**, le monde des antilimaces s'adapte : retrait d'un produit majeur d'un côté, petits changements de formulations des solutions restantes d'un autre côté...

Le produit Mesuroil Pro connaît ses derniers jours d'existence d'antilimace même si la date de son retrait n'est pas encore précisée<sup>(1)</sup>. À la date où sont rédigées ces lignes, le produit restait utilisable cet automne. Malgré tout, les stocks et la disponibilité du produit sont limités, anticipant la décision de retrait. Il faut donc s'habituer à une gamme d'antilimaces utilisables en grandes cultures qui se restreint à deux types de solutions : celles à base de métaldéhyde riches de dizaines de spécialités et celle à base de phosphate ferrique qui se résume à un produit unique en grandes cultures. Chaque spécialité a ses qualités et ses défauts. Après le retrait du Mesuroil Pro (méthiocarbe), la métaldéhyde devient la nouvelle référence en termes d'efficacité sur les limaces. Notamment au travers de produits « haut de gamme » présentant des granulés d'efficacité optimale. Même composés de la même matière active, ces granulés ne présentent pas la même efficacité selon leur procédé de fabrication. Ils sont plus ou moins résistants à la pluie par exemple, ou sont plus ou moins attractifs pour les limaces.

La matière active est classée nocive (Xn) et elle est très soluble dans l'eau. « On retrouve assez souvent cette molécule dans de nombreux cours d'eau de la région, avec des épisodes plus inquiétants tels que

**L'APPLICATION D'ANTILIMACE** doit être optimisée afin d'obtenir une bonne répartition des granulés sur la parcelle. C'est un des moyens d'assurer l'efficacité du produit tout en réduisant les impacts négatifs sur l'environnement.



**LES LIMACES SE RÉFUGIENT** dans les anfractuosités du sol et dans les résidus de cultures. Un broyage fin et un déchaumage perturberont le milieu de vie des mollusques et en détruiront une bonne partie.



lors de l'hiver 2012-2013 où il y a eu des pics de présence », mentionne une note Écophyto et rapportant des analyses faites en Pays de la Loire. La norme réglementaire de 0,1 microgramme par litre dans les eaux brutes a été nettement dépassée dans certaines situations. D'autres régions ont pu constater de tels pics.

## Appliquer des méthodes alternatives avant l'antilimace

Leader dans la commercialisation de produits antilimaces, la société De Sangosse a bien conscience des dangers encourus. « Face à de telles situations, le risque est que les instances locales fassent interdire l'usage de métaldéhyde sur certaines périodes par arrêté préfectoral. Avant l'utilisation des produits, nous préconisons une démarche globale de lutte contre les limaces avec des méthodes alternatives jouant sur le travail et la préparation du sol ou la facilité d'implantation des carabes, prédateurs naturels des limaces, présente François Benne, chef marché grandes cultures chez De Sangosse en France. Ensuite, il faut vérifier par piégeage que la population des mollusques justifie un traitement. Enfin, il convient

de choisir un produit qui ne se délite pas et en optimiser l'application. » Le responsable de De Sangosse met en avant le dernier-né des produits à base de métaldéhyde. « Metarex Ino est le premier antilimace à avoir été homologué avec des conditions d'emploi précises : cultures homologuées, doses d'emploi, nombre d'application limité à quatre sur une campagne et stades précisés. C'est une manière de mieux encadrer les pratiques plutôt que de présenter un produit utilisable pour des traitements généraux, comme c'était la règle jusqu'à présent. »

Enfin, François Benne insiste sur la nécessité de soigner l'épandage des granulés molluscicides en prônant l'usage d'un équipement spécifique : Spando. Mais l'épandeur est trois à quatre fois plus cher qu'un équipement classique. « Méthodes alternatives de lutte, surveillance des limaces, choix du produit en respectant les conditions d'emploi et optimisation de l'épandage du granulé : si l'agriculteur respecte la démarche de ces quatre points, il n'y a aucune raison de retrouver du métaldéhyde dans les eaux », assure le chef marché de De Sangosse<sup>(2)</sup>.

Les produits à base de métaldé-

hyde ne sont pas utilisables en agriculture biologique, au contraire du concurrent à base de phosphate ferrique, SluXX. Ce produit fait partie de la liste Nodu vert de biocontrôle. Il n'entre pas dans le calcul des IFT. Il a fait une percée en quelques années sur le marché des antilimaces même si son efficacité se montre parfois en retrait de spécialités à base de métaldéhyde dans les situations de forte infestation. « Nous considérons que notre produit se situe au niveau des meilleurs métaldéhydés du marché », souligne Mathieu Vaissey, chef de projet grandes cultures chez Certis. Sur le terrain, le produit a la réputation de disparaître un peu trop vite ce qui laisse des doutes quant à sa résistance aux conditions climatiques. « Le granulé disparaît mais ne se délite pas, certifie Mathieu Vaissey. Il est entièrement mangé par les limaces car l'action du phosphate ferrique est plus lente que le métaldéhyde. Les granulés composés de ce dernier sont consommés partiellement. »

**SluXX change de peau pour être plus visible et efficace**

Pour autant, SluXX va s'offrir une nouvelle jeunesse. « Nous avons reçu l'aval de la DGAL pour la mise en marché de notre nouveau produit, SluXX HP. Par rapport à SluXX, il contient un nouveau colorant bleu plus soutenu qui tient mieux à la pluie. Le choix des colorants est limité pour les spécialités devant rentrer dans les clous de l'usage en agriculture biologique, tient à préciser Mathieu Vaissey. D'autre part, un fongistatique a été ajouté à la formulation pour limiter l'apparition de mycélium sur les granulés et un petit changement dans le schéma de fabrication apporte une meilleure résistance de notre produit au délitement. » SluXX HP peut gommer les petits défauts de SluXX. Mais aussi efficace soit un antilimace en agriculture biologique ou conventionnelle, il doit être complété de mesures prophylactiques limitant la nuisibilité des limaces. ● Christian Gloria

(1) Règlement d'exécution (UE) n° 187/2014 de la Commission du 26 février 2014.  
(2) Voir site [www.ciblage-anti-limaces.fr](http://www.ciblage-anti-limaces.fr)

**Que faire en dehors des antilimaces**

**LE COLZA EST DE LOIN LA CULTURE LA PLUS VULNÉRABLE** aux attaques de limaces. Il a de plus faibles capacités de compensation de dégâts que les céréales.



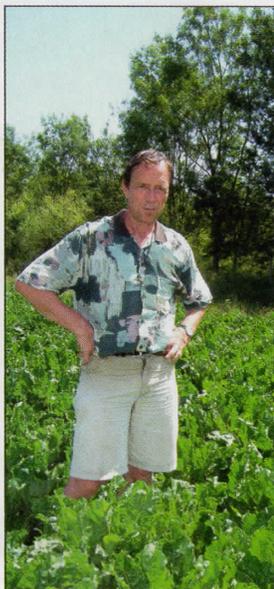
**Les limaces ont un besoin vital d'humidité** pour vivre et, de ce fait, elles se réfugient dans les anfractuosités du sol en journée. Des déchaumages lors de l'interculture d'été réduiront les populations d'adultes et d'œufs en les exposant au sec. Ils seront notamment efficaces effectués le plus tôt possible après la récolte et positionnés lors d'épisodes de chaleur et d'absence de pluie. Le broyage fin de résidus de culture et leur bonne répartition en surface élimineront des abris potentiels pour les mollusques. Parmi les cultures intermédiaires, certaines espèces s'avèrent particulièrement appétentes, notamment des légumineuses et les repousses de colza. Des plantes comme la moutarde et la

phacélie montrent en revanche une faible appétence.

**Le colza est la culture la plus vulnérable** aux limaces, notamment les plantules jusqu'au stade 6 feuilles. L'oléagineux a une faible capacité de compensation de dégâts au contraire des céréales. Même si ces dernières sont très exposées aux attaques de la graine à la plantule au stade 4 feuilles, elles se remettent plus facilement de dégâts occasionnés sur les feuilles. La diversification des cultures dans la rotation culturale est un moyen de réduire les populations de limaces.

**Le semis** est encore l'occasion de rendre la vie difficile aux limaces. L'idée est de créer le moins d'anfractuosités possibles avec un sol finement préparé, des lignes de semis bien refermées voire un roulage après semis pour les sols argileux où les mottes se forment facilement. Les dispositifs tels les bandes enherbées (associées ou non à des haies) sont des milieux où se réfugient les carabes, prédateurs numéro 1 des limaces. Ces auxiliaires seront d'autant plus efficaces que les parcelles ne seront pas trop vastes à couvrir. ● C. G.

**JEAN-LUC HERMAN, 173 hectares dans le Tardenois, Aisne**



**“ En restreignant les insecticides, j'ai aussi levé le pied sur les antilimaces ”**

« J'ai supprimé autant que possible les insecticides pour préserver la faune auxiliaire. De ce fait, le problème des limaces est devenu moins important. Mais la surveillance reste de mise. J'ai la sensation d'entrer dans un cercle vertueux en étant moins dépendant des produits phytosanitaires. Je ne suis plus tenté de faire d'antilimace de façon systématique. J'ai abandonné les produits à base de métaldé-

hyde et de méthiocarbe. Je garde le SluXX comme solution de traitement même s'il paraît un peu moins efficace que les précédents. Sa performance me suffit. Il est un peu plus cher que les solutions à base de métaldéhyde. Or ce produit autorisé en bio est moins nocif. À l'interculture, je pratique un léger déchaumage à 3-4 centimètres après un colza quand on annonce du soleil pour agir efficacement sur les limaces. »